

Candidat(e) : MAX ROUSTAN	Commune : ALES
Les propositions de l'association	Vos engagements pour le mandat 2020-2026 (Quantifier)
1. Mettre en place en ville des zones piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 afin de favoriser un environnement apaisé, propice aux déplacements à pied et à vélo.	Déjà mis en œuvre en cœur de ville suite aux Etats généraux du cœur de ville. Ces aménagements se poursuivront autant que possible.
2. Appliquer systématiquement la loi LORE obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie.	C'est le cas dès que cela est techniquement possible. En ce moment se poursuivent les travaux d'aménagements de la rive droite du gardon.
3. Mettre tous les sens uniques limités à 30 km/h en double sens cyclable, conformément à la loi.	C'est fait et sera donc poursuivi.
4. Aménager des sas cyclables aux feux de circulation.	Malheureusement cela n'est pas toujours possible, mais nous le prendrons en compte dès que possible.
5. Aménager des cédez-le-passage cycliste au feu rouge, comme la loi	Proposition en cours d'étude par les services.

<p>l'autorise depuis 2012.</p>	
<p>6. Réaliser en collaboration avec Alès Agglomération - le département, les services techniques des autres communes et les associations - un référentiel technique pour les aménagements cyclables et piétons. Le but est que le territoire (Alès Agglomération) soit équipé d'aménagements homogènes, lisibles et sûrs.</p>	<p>Les services de l'Agglomération seront chargés de faire des propositions à la future commission et au prochain comité des Maires.</p>
<p>7. Établir un plan pour la mise en place de pistes cyclables continues et pour la mise aux normes de tous les trottoirs et traversées piétonnes, en coordination avec les associations.</p>	<p>Le plan de déploiement des pistes cyclable sera développé.</p>
<p>8. Mettre en place une commission des mobilités actives réunissant une à deux fois par an les élus, techniciens, associations et citoyens, pour discuter des travaux prévus et voir comment prendre en compte au mieux les besoins des piétons et des cyclistes. Pour plus de détails, voir la série de fiches sur les aménagements cyclables et piétons réalisée par le Ceréma.</p>	<p>Avis favorable à votre proposition, d'autant plus que des rencontres ont déjà été organisées.</p>
<p>9. Stationnement : Installer des stationnements vélos sécurisés (arceaux) à proximité immédiate des arrêts de transport public et des entrées des commerces et services, des équipements publics, des écoles, collèges et lycées. Pour les lieux où le stationnement dure plusieurs heures (écoles, transports publics), des stationnements couverts sont nécessaires.</p>	<p>Un plan de déploiement des zones de stationnement pour vélos est actuellement à l'étude, qui sera mis en œuvre dans le cadre d'un plan pluriannuel.</p>
<p>10. Prévoir dans le règlement du PLU un nombre minimum de places de stationnement vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux, conformément à la loi, facilement accessibles, et équipées de dispositifs permettant d'attacher le cadre et une roue. L'objectif est qu'il</p>	<p>Cette proposition pourra être reprise dans le cadre de la révision du PLU en cours.</p>

doit toujours être plus simple d'accéder à son vélo qu'à sa voiture.

Communication, formation, incitation

11. Faire la promotion des déplacements à pied et à vélo dans les communications municipales (bulletin, site internet, etc...)	C'est fait, mais cela pourra être développé.
12. Établir des formations dans les écoles pour que les enfants apprennent à se déplacer à pied et à vélo en toute autonomie.	C'est fait avec des formations dispensées par la PM
13. Organiser des Pédibus pour les écoles	C'est fait avec les déplacements courts pour se rendre à la cantine par exemple.
14. Mettre en place un balisage pour les déplacements à pied ou à vélo, et une carte des aménagements et des itinéraires pour piétons et vélos.	A étudier.
15. Faire respecter les trottoirs et les aménagements cyclables, et verbaliser systématiquement le stationnement illégal. Sensibiliser la police municipale à cette problématique.	Les consignes ont été données en ce sens à la PM qui verbalise dès que nécessaire.
16. Mettre des vélos de service à la disposition des administrations et des élus, au même titre (ou à la place quand c'est possible) des voitures de service.	C'est fait. Il existe plus de 10 vélos en libre service dont un pour le maire et les DGS qui circule dès que possible en vélo.

17. Instaurer une indemnité de remboursement des trajets à vélo, au même titre que l'indemnité de remboursement des déplacements en voiture ou transport public.	Pas d'indemnités de déplacement en ville.
18. Inciter les élus et fonctionnaires, notamment la police municipale, à utiliser la marche et le vélo dans leurs déplacements professionnels.	C'est fait.
19. Mettre en place au niveau d'Alès Agglomération une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique, conditionnée aux revenus du ménage.	Il y en avait une qui faisait doublon avec celle de la Région et de l'Etat. Une subvention existe pour les véhicules électriques.

Coordination et financement

20. Mettre un adjoint à la mobilité douce (si possible un utilisateur régulier du vélo) dans l'équipe municipale.	Pourquoi pas !
21. Intervenir auprès d' Alès Agglomération pour qu'un ambitieux plan vélo soit mis en place à l'échelle du territoire, avec un schéma d'aménagement global ambitieux et un fonds de soutien pour les réalisations des communes, conditionné à des règles de qualité des aménagements (par exemple conformité au document demandé au point 6)	Cela sera débattu en comité des Maires.
22. Agir auprès du département pour que soient mis en place des aménagements piétons et cyclables sur les axes départementaux, en particulier au niveau des points noirs.	Avis favorable

<p>23. Fixer des objectifs en termes de part modale des déplacements à vélo, et mesurer l'évolution de cette part modale en effectuant des comptages réguliers.</p>	<p>Difficile dans une ville comme Alès actuellement mais à l'avenir pourquoi pas.</p>
<p>24. Se coordonner avec les cantons voisins pour assurer la continuité des aménagements cyclables de part et d'autre.</p>	<p>En cours avec les communs d'Alès, Saint Martin et Saint Julien les rosiers</p>
<p>25. Trouver des cofinancements pour ces aménagements auprès du département, de la région, de l'État ou de l'Europe.</p>	<p>Oui</p>
<p>26. Profiter des expériences d'autres communes et se former à ces problématiques en adhérant par exemple au club des villes et territoires cyclables.</p>	<p>Avis favorable</p>

Date : Alès le 6 février 2020

Signature du/de la candidat/e